

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MARS 2018**

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	11
Votants :	15

Date de convocation
01/03/2018

Le **sept mars deux mil dix-huit**, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Erbrée, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MANCEAU Martine, 1^{ère} Adjointe.

Présents : MANCEAU Martine, BEGASSE Pierre, HOUDMOND Max, SARTHOU Annick, CORNEE Alain, GUESDON Marie-Christine, PINSARD Patricia, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, DABO Gwénaëlle, LE CAM Anne-Sylvie.

Absent(e)s excusé(e)s : BILLOT Pierre, DUPONT Roselyne (a donné pouvoir à GUESDON Marie-Christine), BOTREAU Yves-Laurent, ERRARD Michel (a donné pouvoir à PINSARD Patricia). NEVO Marcel (a donné pouvoir à HOUDMOND Max), COLINET Samuel (a donné pouvoir à DUBOIS Mickaël).

Absent(e)s : AUBERT Denis, LOISEL Solène.

Secrétaire de séance : PINSARD Patricia.

ORDRE du JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 février 2018

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

Présentation budget réalisé 2017 de la commune

Vote des subventions aux associations

Tarifs de la salle des fêtes pour associations et particuliers de la commune

Pôle seniors et maisons de ville Néotoa : demande de participation

Demande de dérogation au repos dominical de la Sté CI-TY BREIZ

Divers

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 février 2018

Madame la 1^{ère} Adjointe propose au Conseil Municipal l'adoption du compte-rendu de la séance du 14 février 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** par 15 voix POUR le compte-rendu du 14 février 2018.

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

- Devis DELAGREE : remplacement joint de culasse du tracteur d'un montant de 2 110,98 € T.T.C.
- Devis LEBLANC ENVIRONNEMENT : prestation inspection réseau eaux pluviales rue des Magnolias d'un montant de 138 € T.T.C./heure
- Devis DOINEAU : fourniture pour nouveau plancher local technique ZA du Verger d'un montant de 1 036,61 € T.T.C.
- Contrat La Poste : distribution du Flash Info de mars d'un montant de 208,49 € T.T.C.
- Devis SERRAND PAYSAGISTE : fourniture et pose d'un grillage soudé pour le local technique ZA du Verger d'un montant de 1 658,20 € T.T.C.

- Devis CODER : fourniture échelles et lisses pour aménagement plancher local technique ZA du Verger d'un montant de 449,88 € T.T.C.

Le Conseil Municipal prend note de ces décisions.

Présentation budget réalisé 2017 de la commune

Articles	Libellé	Budget 2017	Réalisé 2017	en %	Disponible
DEPENSES de FONCTIONNEMENT					
Ch 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	311 800,00	271 165,41	86,97	40 634,59
Ch 012	CHARGES DE PERSONNEL	339 600,00	337 781,87	99,46	1 818,13
Ch 014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 000,00	946,00	94,60	54,00
Ch 65	AUTRES CHARGES DE GEST. COURANTE	233 800,00	190 299,77	81,39	43 500,23
Ch 66	CHARGES FINANCIERES	76 400,00	22 909,45	29,99	53 490,55
Ch 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00	500,00	16,67	2 500,00
Ch 022	DEPENSES IMPREVUES	49 150,00	-	-	49 150,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 014 750,00	823 602,50	81,16	191 147,50
Ch 023	VIR. à la SECTION D'INVESTISSEMENT	462 294,76	-	-	462 294,76
Ch 042	OPERATIONS d'ordre entre sections	2 000,00	1 797,90	89,90	202,10
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	464 294,76	1 797,90	-	462 496,86
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 479 044,76	825 400,40	55,81	653 644,36

RECETTES de FONCTIONNEMENT					
Ch 013	ATTENUATION DE CHARGES	5 000,00	7 885,26	157,71	- 2 885,26
Ch 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	27 447,00	36 112,57	131,57	- 8 665,57
Ch 73	IMPOTS ET TAXES	622 777,00	626 323,00	100,57	- 3 546,00
Ch 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	297 276,00	328 772,18	110,59	- 31 496,18
Ch 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	97 000,00	101 063,46	104,19	- 4 063,46
Ch 76	PRODUITS FINANCIERS	-	10,42	-	- 10,42
Ch 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	1 824,44	-	175,56
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 051 500,00	1 101 991,33	104,80	- 50 491,33
Ch 042	OPERATIONS d'ordre de transfert entre sections	10 000,00	-	-	10 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	10 000,00	-	-	10 000,00
Ch 002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	417 544,76	-	-	417 544,76
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 479 044,76	1 101 991,33	74,51	377 053,43
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			276 590,93		
EXCEDENT REPORTE N-1			417 544,76		
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT			694 135,69		

Articles	OPERATIONS	Pour mémoire Budget 2017	Réalisé 2017	Restes à réaliser
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
N° 22	EMBEL. & AMENAG. DU BOURG	15 100,00	3 402,21	3 600,00
N° 23	TRAVAUX SALLE DES FETES & ABORDS	184 750,00	161 727,01	10 600,00
N° 45	RESERVE FONCIERE	30 000,00	6 241,99	1 000,00
N° 72	ACQUISITION DE MATERIEL	30 100,00	19 382,36	-
N° 73	VOIRIE COMMUNALE	554 700,00	51 456,42	431 500,00
N° 97	LOCAL PROFESSIONNEL	35 000,00	24 064,66	2 500,00
N° 98	SALLE DES SPORTS	1 500,00	1 096,60	-
N° 107	LOCAL TECHNIQUE DU VERGER	10 000,00	-	-
N° 112	SALLE MULTIFONCTIONS	37 820,00	14 327,26	18 500,00
N° 115	BIBLIOTHEQUE	2 000,00	-	-
N° 10001	ETUDES D'URBANISME	36 000,00	1 479,98	2 450,00
	OPERATIONS NON AFFECTEES	-	-	-
	OPERATIONS FINANCIERES	97 500,00	95 694,12	-
Ch 020	DEPENSES IMPREVUES	-	-	-
Ch 040	OPERATIONS d'ordre de transfert entre sections	10 000,00	-	-
Ch 041	OPERATIONS d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-
001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	-	-	-
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 044 470,00	378 872,61	470 150,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
N° 23	TRAVAUX SALLE DES FETES & ABORDS	94 200,00	57 200,00	-
N° 45	RESERVE FONCIERE	-	20 000,00	-
N° 72	ACQUISITION DE MATERIEL	-	-	-
N° 73	VOIRIE COMMUNALE	186 000,00	11 900,00	15 167,00
N° 105	LOGEMENTS SOCIAUX PLACE DES ORMES	1 500,00	-	-
	OPERATIONS NON AFFECTEES	4 000,00	4 000,00	-
	OPERATIONS FINANCIERES	168 053,28	284 469,96	-
Ch 021	VIR. à la SECTION D'INVESTISSEMENT	462 294,76	-	-
Ch 040	OPERATIONS d'ordre de transfert entre sections	2 000,00	1 797,90	-
Ch 041	OPERATIONS d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	126 421,96		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 044 470,00	379 367,86	15 167,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			495,25	
EXCEDENT REPORTE N-1			126 421,96	
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT			126 917,21	

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Prend** acte de la présentation et note que les écritures pour le virement à la section d'investissement n'ont pas été réalisées :
 - dépenses fonctionnement chapitre 023 : 462 294,76 €
 - recettes d'investissement chapitre 021 : 462 294,76 €.

Vote des subventions aux associations

La commission des finances, réunie le 21 février 2018, propose d'attribuer les subventions de la façon suivante :

Catégorie	Montant 2016 Versé	Montant Proposé 2017	Montant Proposé 2018
Sport	5 835	5 747	5 747
Culture Vie sociale	8 030	7 500	7 500
Ecole	20 052	22 250	22 250
Hors commune	850	740	740
Total subventions	34 767	36 237	36 237

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Vote** par 15 voix POUR les subventions proposées.

Tarifs de la salle des fêtes pour associations et particuliers de la commune

La commission des finances propose de modifier les tarifs pour les **associations et particuliers de la commune** comme suit :

Avant :

Location aux associations (du 01/01/18 au 31/12/18)	
Forfait spécial Théâtre (8 représentations dont répétition générale + chauffage) + 2 répétitions par semaine pendant la période de septembre à février	815,00
Forfait Réunion, Vin d'honneur, Galettes des rois, Crêpes Rando (sans repas) chauffage inclus	82,00
Forfait après-midi sans repas (Bal, belote, palets, loto...) du 1 ^{er} /05 au 30/09	102,00
Forfait après-midi sans repas (Bal, belote, palets, loto...) du 1 ^{er} /10 au 30/04	147,00
Forfait 08 h 00 - 02 h 00 (possibilité d'un déjeuner et d'un dîner) du 1 ^{er} /05 au 30/09	305,00
Forfait 08 h 00 - 02 h 00 (possibilité d'un déjeuner et d'un dîner) du 1 ^{er} /10 au 30/04	350,00
Forfait 08 h 00 - 19 h 00 (possibilité d'un déjeuner) du 1 ^{er} /05 au 30/09	205,00
Forfait 08 h 00 - 19 h 00 (possibilité d'un déjeuner) du 1 ^{er} /10 au 30/04	250,00
Chaque association (sauf Théâtre) bénéficiera d'une gratuité dans l'année à savoir un forfait 08 h 00 - 02 h 00 et sans retour	

Location aux particuliers	
Forfait 08 h 00 - 02 h 00 (possibilité d'un déjeuner et d'un dîner)	310,00
Forfait 08 h 00 - 02 h 00 + retour jusqu'à 19 h 00 (possibilité d'un déjeuner et d'un dîner + un déjeuner le lendemain)	415,00
Forfait 08 h 00 - 19 h 00 (possibilité d'un déjeuner)	205,00
Forfait Réunion, Vin d'honneur (sans repas)	105,00
Chauffage du 01/10 au 30/04	45,00

Nettoyage	
par heure passée si la salle est rendue non ou mal nettoyée ou vaisselle mal lavée	43,00

Après :

<u>Location aux associations (du 01/01/18 au 31/12/18) spécifiques</u>	
Forfait spécial Théâtre (8 représentations dont répétition générale + chauffage) + 2 répétitions par semaine pendant la période de septembre à février	815,00
Chaque association (sauf Théâtre) bénéficiera d'une gratuité dans l'année à savoir un forfait 08 h 00 - 02 h 00 et sans retour	

<u>Location aux particuliers et associations</u>	
Forfait 08 h 00 - 02 h 00 (possibilité d'un déjeuner et d'un dîner)	310,00
Forfait 08 h 00 - 02 h 00 + retour jusqu'à 19 h 00 (possibilité d'un déjeuner et d'un dîner + un déjeuner le lendemain)	415,00
Forfait 08 h 00 - 19 h 00 (possibilité d'un déjeuner)	205,00
Forfait Réunion, Vin d'honneur (sans repas)	105,00
Chauffage du 01/10 au 30/04	45,00

<u>Nettoyage</u>	
par heure passée si la salle est rendue non ou mal nettoyée ou vaisselle mal lavée	43,00

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 15 voix POUR de modifier les tarifs de la salle des fêtes comme ci-dessus.

Pôle seniors et maisons de ville Néotoa : demande de participation

Madame la 1^{ère} Adjointe expose que Néotoa, maître d'ouvrage pour la construction de 9 logements adaptés pour personnes âgées et de 5 maisons de ville, sollicite une participation financière de la commune.

Elle précise qu'il s'agit de prendre un engagement de verser une aide financière à Néotoa correspondant au prix de vente de 15 000 € des terrains par la commune.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 13 voix POUR et 2 abstentions d'accepter de verser une aide financière d'un montant de 15 000 € à Néotoa pour la réalisation de cette opération,
- **Précise** que le versement interviendra après la réception des travaux,
- **Demande** que Néotoa s'engage sur une durée de 20 ans minimum à louer ces logements,
- **Autorise** M. le Maire ou Mme la 1^{ère} Adjointe à accomplir toutes les formalités nécessaires pour ce dossier et notamment à procéder au mandement de l'aide.

Demande de dérogation au repos dominical de la Sté CI-TY BREIZ

Madame la 1^{ère} Adjointe présente la demande de dérogation au repos dominical de la Sté CI-TY BREIZ implantée sur l'aire de repos d'Erbrée dont l'activité est la vente d'articles de souvenirs, de produits régionaux...

Cette dérogation ne concerne qu'un salarié pour un dimanche sur deux, soit 26 dimanches par an. Les horaires d'ouverture seraient fixés de 10h à 17h20.

Conformément aux dispositions de l'article L3132-21 du code du travail, la Préfecture demande un avis du Conseil Municipal.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 15 voix POUR d'émire un avis favorable.

Divers

Présentation divers devis de travaux

- ⇒ Boulangerie : travaux peinture commerce (plafond et murs)
MARGERIE : 2 618,73 € HT, TVA 20 % = 3 142,48 € TTC
- ⇒ Clôture terrain MOY :
Ets SERRAND : 3 907,20 € HT, TVA 20 % = 4 320,92 € TTC

Décision : le CM **valide** les choix de la CAO et autorise Mme la 1^{ère} adjointe à signer les devis.

Information sur le RIPAME

Madame MANCEAU rappelle les informations suivantes sur le dossier :

- arrêt RPAM service de la CAF en septembre 2017
- décision d'un éventuel regroupement de communes du territoire Vitré Est
- 1^{ère} réunion 7/06/2017
- délibération du CM en date du 12/07/2017 permettant de poursuivre la démarche de création d'un RPAM
- 9 communes concernées : Balazé, Bréal-sous-Vitré, Châtillon-en-Vendelais, Erbrée, La Chapelle-Erbrée, Mondevert, Montreuil-des-Landes, Montautour, St-M'Hervé.

Résumé de la 6^{ème} réunion du 20/02/2018 :

- présentation du budget de fonctionnement sur la base d'un ETP 44210,00 euros
 - clé de répartition retenue le nombre d'assistantes maternelles (source CD35)
 - subvention de la CAF non connue à ce jour, contrat état échu au 31/12/2017
- ⇒ en cours de négociation pour 4 ans, plusieurs hypothèses (voir tableau)
- au regard du coût du service au plus fort, soit pour une subvention CAF à hauteur de 60% = 3186.29 euros annuel,
 - décision ou pas de continuer le projet de mise en place
 - démarrage prévu 2019, reste le projet à écrire.

Le CM demande à Mme MANCEAU de continuer à participer aux réunions pour ce dossier.

Droit de préemption urbain – 14 rue Georges Hévin

Madame MANCEAU, 1^{ère} adjointe, rappelle qu'un droit de préemption a été institué par délibération du 18 janvier 2008 sur la zone UC (zone urbaine), 1AUe (zone d'urbanisation immédiate), 2AUe et 2 AUa (zones d'urbanisation future).

Dans le cadre de la vente de l'immeuble situé 14 rue Georges Hévin, Maître de GIGOU, notaire à Vitré, demande si la commune souhaite faire valoir son droit de préemption. Il s'agit de la parcelle E n° 612 d'une superficie de 284 m².

Décision : le CM **décide** de ne pas préempter le bien.

- **Proposition dates de réunions Conseil municipal :**
 - **Mercredi 28 mars (budget) (vacances hiver du 24/02 au 11/03)**
- **Commission finances : 14 mars 2018**